

PROCES-VERBAL
Séance du 16 février 2026 à 20h

En exercice : 8
Présents : 8
Votants : 8

Date de Convocation du Conseil Municipal : 11 février 2026

PRESENTS : Pascal BERT, Xavier BRUNEL, Pierrick CHRISTOPHE, Jean FROMENT, Amélie ROCHARD, Marine SUBRIN.

PRESENTS EN VISIO : Fabrice BERTRAM, Nicolas CHAVANY.

ABSENTS : /

POUVOIRS : Fabrice BERTRAM en visio donne pouvoir à Amélie ROCHARD, Nicolas CHAVANY en visio donne pouvoir à Jean FROMENT

SECRETAIRE DE SEANCE : Marine SUBRIN

Approbation du Compte-rendu de la séance précédente : unanimité des présents et votants.

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire indique que le budget Assainissement 2026 fera l'objet d'un vote au prochain Conseil Municipal, car problèmes informatiques au niveau national, chiffres non confirmés.

VOTE CFU BUDGET ASSAINISSEMENT 2025 :

Le Compte Financier Unique 2025 du Budget Assainissement établi conjointement par la commune et la Trésorerie présente en résultats la vue suivante :

-	SECTION DE FONCTIONNEMENT :	
-	RECETTES (résultat antérieur inclus) :	15 329.76 €
-	DEPENSES :	11 130.98 €
-	Résultat de fonctionnement :	4 198.78 €
-	SECTION D'INVESTISSEMENT :	
-	RECETTES (résultat antérieur inclus) :	26 792.93 €
-	DEPENSES :	17 939.00 €
-	Résultat d'investissement :	8 853.93 €

Le Compte Financier Unique 2025 a été approuvé à l'unanimité (7 voix POUR) sous la présidence de Xavier BRUNEL.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025 BUDGET ASSAINISSEMENT :

Le CFU assainissement 2025 présente :

- un excédent d'exploitation d'un montant de **4 198.78€** qui sera intégralement reporté en section d'Exploitation.
- un excédent d'investissement d'un montant de **8 853.93€** qui sera intégralement reporté en section d'Investissement.

Le Conseil Municipal valide (8 voix POUR).

VALIDATION EMPRUNT TRAVAUX 2025 CREDIT MUTUEL :

Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal qu'une demande d'emprunt pour un montant de 50 000€ a été faite auprès du CREDIT MUTUEL,

Résumé :

Solde exercice 2024 : 52 090.12 € (Reste vente du Presbytère)

Investissement 2025 : 118 948.73 €

Différence : 66 858.61€

Cette différence a été couverte par l'encours restant du prêt court terme (travaux mairie) non encore remboursé par les subventions reçues.

Reste à rembourser 72 800 € (prêt court terme),

Subventions attendues 17 192 € FCTVA, 25 322 € (DETR+Département) pour la cour d'école

Pour assurer un fond de roulement correct en trésorerie et préserver une situation saine nous avons besoin de ces 50 000€.

(12 ans 3.6%)

Pour info

- endettement annuel en 2020 : 39 500€

- endettement annuel en 2026 : 29 700€ (avec ce prêt de 50 000€)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide les modalités de cet emprunt pour une durée de 12 avec un taux de 3.6% et autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce nouvel emprunt.

VOTE TAXES DIRECTES LOCALES 2026 :

Pour rappel, les taux des taxes directes locales 2025 sont les suivants :

1. TH : 15.40%
2. TFB : 27.98%
3. TFNB : 31.09%

Les taux ont été augmentés de 2% en 2024, et restés au même taux en 2025.

Le Conseil Municipal souhaite rester sur la logique appliquée pendant le mandat 2% tous les 2 ans.

Il a décidé, à l'unanimité, d'augmenter les taux de 2% en 2026 et présente les taux comme suit :

4. TH (Résidences Secondaires et Logements Vacants) : 15.71%
5. TFB : 28.54%
6. TFNB : 31.71%

APPLICATION FONGIBILITE DES CREDITS :

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de renouveler cette souplesse pour l'année 2026 et autorise Monsieur le Maire à procéder aux mouvements de crédits sans demander l'autorisation au Conseil Municipal à chaque fois.

Cette délibération devra être prise chaque début d'année.

VOTE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026 :

Une association déclarée peut recevoir une subvention de la collectivité pour mener à bien ses projets.

Conformément à la réglementation en vigueur, la demande de subvention doit être formulée par écrit chaque année.

A l'établissement du budget 2026 les enveloppes prévues, sous réserve de demande, sont les suivantes :

- RPI si sorties pédagogiques	500 €
- ASSOC PARENTS RPI : sortie piscine	850 €
- ADMR NEULISE	150 €
- SPA ROANNE	170 €
- IMPREVUS	300 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve les montants des subventions proposés.

Concernant la demande de subvention de Monsieur Geoffrey JACQUET (footgolf), la prochaine équipe municipale prendra la décision d'une éventuelle participation.

POINT SUR TRAVAUX TERMINÉS EN COURS :

Monsieur le Maire a fait un point sur les travaux terminés et en cours :

1. Ecole :
 - La porte de la salle d'évolution sera changée le 11 mars prochain. Une reprise du portail sera faite à cette occasion (il crochète mal, réglage à faire).
 - Traitement du poteau bois sous le préau de l'école à faire.
2. Support du cadastre à finir d'installer.
3. La 3^e vitrine d'affichage reste à installer dans le jardin de la Mairie.
4. Poubelles de rue : une première poubelle a été installée devant le jardin de la Mairie ; l'autre poubelle sera posée sur la « Place Nougaro ».
5. L'électricien « LESPINASSE » fera le tour des petites problématiques électriques à régler avant la fin de mandat.
6. Eclairage du préau Mairie par l'extérieur a été demandé.

FONDS DE CONCOURS TERRAIN SYNTHETIQUE ST JUST LA PENDUE :

Pour rappel, décision prise lors du conseil municipal du 2 avril 2025 :

« Le Conseil Municipal de Vendranges a reconnu la qualité du travail effectué par l'association GOAL FOOT auprès des jeunes pratiquant le football.

Ce club paraît dynamique et son équipe très volontaire.

Le besoin de rénovation des infrastructures semble évident. Toutefois, le budget estimé paraît démesuré et l'effort demandé aux communes important.

La nature même du terrain en synthétique ne représente pas nos campagnes.

La Municipalité de Vendranges ne s'engage pas à soutenir ce projet sur le montant demandé.

Le nombre de licenciés originaires de chaque commune étant variable d'année en année il ne paraît pas logique de demander aux communes une participation sur un état établi depuis plus de deux ans ni même une participation aux frais de fonctionnement annuel.

De plus, il ne paraît pas logique de prendre maintenant une telle décision qui impactera la mandature prochaine.

A ce jour, la COPLER nous relance sur le sujet, et demande une participation de 4257€ avec une adhésion moyenne de 2 enfants pour la commune de VENDRANGES.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas contribuer au financement de ce projet. Une nouvelle réponse sera formulée en ce sens par délibération.

On considère que les frais d'entretien ne sont pas pris en compte dans le budget principal 2026.

La durée d'utilisation du terrain synthétique est estimée à 8 ans.

TABLEAU DES PERMANENCES ELECTIONS MUNICIPALES 2026 :

Afin de pouvoir organiser au mieux les permanences des élections municipales, Monsieur le Maire a présenté un tableau dans lequel les élus présents ont été invités à s'inscrire.

Le tableau sera constitué de 5 créneaux de 2H avec la présence permanente de trois personnes par créneau.

QUESTIONS DIVERSES :

1. Résultat sondage consigne VINTED : pour faire suite au sondage mis en place sur ILLIWAP, nous avons recueilli les réponses suivantes : 22 personnes ont répondu, dont 19 POUR et 3 CONTRE ;
Par conséquent, la prochaine équipe municipale prendra la décision. Pour rappel, il faut une alimentation électrique et un sol plat. Cela génère un petit loyer d'environ 60€/mois, une prise en charge de l'électricité d'environ 4€/mois à la charge de la commune.
2. Nouvelles poubelles : une poubelle a été installée près du jardin de la Mairie ; une deuxième poubelle sera installée place « Nougaro ».
Les anciennes poubelles pourront être positionnées « rue de la Route Bleue ».
Un couvercle sera à repeindre en jaune.
3. Barnum Région : un barnum pliant d'occasion de 3M x 3M a été attribué à la commune pour l'utilisation de celui-ci par les associations ; Monsieur le Maire l'a récupéré à Pouilly les nonnains.
4. Matériel mis à disposition des associations :
 - * 3 barnums pliants de 6M x 3M
 - * 1 barnum pliant de 3M x 3M
 - * 1 barnum structure de 12M x6M
 - * 950 écocup (verres plastiques avec logo Vendranges),Pour rappel tout ce matériel est prêté aux associations du village (voir l'arrêté de mise à disposition). Cela en lieu et place de subventions annuelles.
5. Panneaux :
 - * Un panneau « Voie sans issue » a été déposé impasse de la Sagne.
 - * Panneau « traversée de troupeaux » au niveau du chemin du creux :
la question sera posée à la DIR sur la possibilité d'en mettre un de chaque côté sur la RD282.
6. Projet « voie verte » sur le tracé de l'ancien tacot (Projet CoPLER) : ce projet a été représenté par l'adjoint qui suit ce dossier. C'est un projet d'environ 4 millions d'euros pour rejoindre les « petites villes de demain ». C'est un projet qui pourra potentiellement se faire par tranche.
7. Projet « école de tir » sur le terrain de la Fédération de chasse à Neulise ; une réunion de présentation aura lieu le 4 mars prochain.
Monsieur le Maire y participera et transmettra les informations à la prochaine équipe municipale.
8. L'entreprise PONTILLE TP sera contactée pour remettre le panneau arraché « impasse Montissut ».
9. L'association « Cococop's » : Monsieur le Maire contactera le président de l'Asaj pour clarifier l'organisation et la gouvernance du club des jeunes et pour fixer une date officielle de remise des clés du local.

Liste des délibérations prises lors de la séance :

D20260201	APPROBATION COMPTE FINANCIER UNIQUE BUDGET ASSAINISSEMENT 2025
D20260202	AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET ASSAINISSEMENT 2025
D20260203	VALIDATION EMPRUNT TRAVAUX 2025 CREDIT MUTUEL
D20260204	VOTE TAXES DIRECTES LOCALES 2026
D20260205	APPLICATION FONGIBILITE DES CREDITS
D20260206	VOTE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026
D20260207	FONDS DE CONCOURS TERRAIN SYNTHETIQUE SAINT-JUST-LA-PENDUE

Prochain conseil : le 2 mars 2026